IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

Située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur bien connu LOUISIANA, capitaine Birch, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH. (13 mai)

Pour Vicksburg et tous les postes intermédiaires.

Le paquebot à vapeur ABEONA, capt R. Shepherd, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH.

13 mai 28 & 29 Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur BALTIC, capitaine R. Baldwin jr. ayant son chargement engagé partira pour la susdite destination et les postes intermédiaires Jeudi 14 du courant, à 10 A. M.

Pour passage seulement ayant de superbes emménagemens. S'adresser à bord ou à FORSYTH, GOODWYN & Co.

12 mai

POUR LA MOBILE (par la voie du lac).—Le bateau à vapeur LITTLE WATCHMAN, capitaine Walker, partira du chemin à coulisses, à midi précis, tous les vendredis, pendant toute la saison. S'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

1 mai 28 et 29, Nouvelle Levée.

EXCURSIONS LE DIMANCHE.

A Manderville, Louisboury & Madisonville.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, à l'extrémité du chemin à coulisses, tous les Dimanches, jusqu'à nouvelle publication, pour les endroits ci-dessus, à 9 heures A M, et au retour, partira de Madisonville à 4 heures A M, et arrivera à 8 heures A M.

Pour plus amples informations s'adresser à bord au capitaine ou à J D Bein, rue de la Nouvelle Levée no 17.

30 avril Wm BAGLEY, agent.

POUR LOUISVILLE ET LES PORTS INTERMEDIAIRES.—Le bateau à vapeur MOHICAN, capitaine L. A. Cottier, ayant les deux tiers de sa cargaison à bord, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à FORSYTH, GOODWYN & Co.

12 mai

POUR BORDEAUX.

Le navire fin marcheur JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, ayant la majeure partie de sa cargaison assurée, repartira le 1er de juin prochain. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine audessous du rail road ou à P O SORBE.

13 mai— 118 rue Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier AMERICA, capitaine Tomkins. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à 12 mai P. J. TRICOU.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick HARMONIA, capitaine Castanos, partira pour la susdite destination dans le courant de la semaine. Pour passage seulement s'adresser à CUCULLU LAPEYRE & Co.

12 mai

A LOUER OU A FRETER

Le brick fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre ELIZA DAVIDSON, capitaine Alexandre, portant 1900 barrils ou 350 boucaux. S'adresser à HARRISSON, BROWN & Co.

12 mai

POUR LA MOBILE, par le fleuve—La goelette paquebot BRILLIANT, capitaine J. E. Brown est à présent prête à recevoir du fret, et partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

12 mai 28 et 29. Nlle Levée.

POUR LA MOBILE par le lac—Le paquebot régulier goélette MONTGOMERY, capitaine A Smith, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord à l'extrémité du chemin à coulisses

12 mai TOURNE & BECKWITH.

A LOUER OU A FRETER.

Le beau brick anglais, fin voilier PLANTER, de 274 tonneaux suivant son régistre, capitaine McMann, sera prêt dans peu de jours à prendre chargement. Pour conditions s'adresser à

12 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Douane

TA GORDA, (Texas).—La goélette fine voilière, cuivrée et chevillée en cuivre, ROBERT & JAMES, capitaine T. C. Warren, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser, no 19, rue de la Commune, à

11 mai WILLIAM BRYAN,

POUR BRAZORIA, (Texas)—Un bâtiment le premier ordre, partira pour la dite destination, le 15 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser, no 19, rue de la Commune, à

11 mai WILLIAM BRYAN.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve).

Le paquebot régulier et fin voilier, la goélette SARAH, capitaine D. Stark, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment, pour la balance du fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis les magasins bleus, ou à

TOURNE & BECKWITH,

11 mai Nouvelle Levée, 28 et 29.

POUR NANTES—Le superbe brick fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre, A I IVANHOE, capitaine L. Lawrenson, ayant sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à LEGENDRE & SAMORY,

9 mai—4 rue Toulouse, no 54.

POUR TABASCO.

La goélette mexicaine TITAN, capitaine Sanches, ayant une partie de sa cargaison engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à PRATS & FILS.

2 mai no 52 rue Ste. Anne.

POUR LA MOBILE—(par le fleuve).—La goelette paquebot CORA, capitaine Carson, est maintenant prête à recevoir son chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis la Douane, ou à TOURNE & BECKWITH,

1 mai 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR PHILADELPHIE.—La goélette fine voilière ELIZABETH & REBECCA, capitaine Burrows, peut recevoir 6 ou 8 passagers. Le départ est fixé à samedi prochain. S'adresser à bord, vis à vis la rue Girod, ou à TOURNE & BECKWITH,

1 mai

POUR LA MOBILE—(par le fleuve)—La goélette PEROU, capitaine Johnson, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et embarquée à bord, partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

24 av Nlle. Levée, nos. 28 et 29.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire MARATHON, capitaine R. Eldridge; ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sans délai pour le dit port.

Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord où à LAMBETH & THOMPSON,

23 avril rue St. Charles.

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second lieu plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 108.

22 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale.

VIN.—50 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc; 230 caisses do do; 50 do vin blanc, Haut Barsac, en magasin et à vendre par A. ST. GEORGES,

7 mars rue St. Louis, no 79.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Commerce.

Nlle. Orléans, 9 mai 1835.

LE troisième terme sur les actions de cette compagnie, dû depuis le 1er. courant, sera reçu au bureau, dans l'Arcade de la Bourse, rue des Magasins, près l'encognure de Gravier. Les actionnaires sont invités à s'y rendre pour en effectuer le paiement.

Ils sont aussi prévenus que leurs billets pour le solde restant dûs, sont maintenant préparés pour leurs signatures.

ANDW. C. ARMSTRONG, secrétaire.

9 mai

ARDOISES—50 tonneaux ardoises dites Quenelles, et 50 milliers dites Comtesses, reçus par le brick Planter, et à vendre par G. VANCE & R. GAMBLE,

1er mai rue de la Douane, no 51.

AVIS—Attendu que Valmont Hébert de la Paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi, pour faire annuler les trois cautionnements suivans, savoir:

1o. Un cautionnement comme Shérif de ladite Paroisse, de cinq mille piastres, souscrit par lui le 26 de Février 1833, conjointement avec Jean Bte. Hebert et Joseph Landry, ses cautions.

2o. Un cautionnement, comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de sept mille six cent cinquante six piastres, souscrit par lui le 11 janvier 1833, pour l'année 1832, conjointement avec Jean Bte. Hebert et Louis Daigle, comme ses cautions.

3o. Un cautionnement comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de six mille deux cents piastres, souscrit par lui le 17 février 1834, pour l'année 1833, conjointement avec Louis Daigle et F. A. Wood, comme ses cautions.

Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire, au bureau du Secrétaire d'Etat dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles, s'ils en ont, les trois cautionnemens susdits ne seraient pas annulés et les hypothèques en résultant radiées.

Donné sous ma main et le Sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le deux de mai, mil huit cent trente cinq, et la cinquante neuvième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

L. S.

Par le Gouverneur, E. D. WHITE,

MARTIN BLANC, Secrétaire d'Etat. 9 mai—30

COMPAGNIE DE DESSECHEMENT DE LA NLLE. ORLEANS—Les livres de souscription au capital de la dite compagnie, seront ouverts, sous la surintendance des commissaires soussignés, à l'étude de M. Jules Mossy, not. pub, rue Royale, le 18me. mai courant, et resteront ouverts tous les jours, (les dimanches exceptés,) pendant dix jours, entre dix heures du matin et trois heures de l'après midi.

Par la charte dix piastres par chaque action doivent être payées comptant au moment de la souscription.

E. YORKE,
J. LE CARPENTIER,
JN. GRIFFON,

7 mai—19 C. WATSON, secrétaire des Commissaires.

Bureau de la Presse à Coton à vapeur de la Levée.

AVIS est par le présent donné que les certificats suivans au fonds capital de cette Compagnie ont été volés, et que Messrs. Lefebvre et Durel ont fait application pour en obtenir des duplicata.

No. 425 coupon d'une action de la seconde souscription, date 16 janvier 1834.

No. 458 coupon de deux actions de la troisième souscription, date 1 mars 1833.

Par ordre de la direction.

8 mai—30 F C CATONNET, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carollton.

CONFORMEMENT aux dispositions de la 4e. section de l'acte intitulé "Acte pour amender l'acte incorporant la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton," avis est par le présent donné que les livres de souscription au capital de la dite compagnie seront ouverts le 4 de mai prochain, au bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Atlantique, rue du Canal, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M. et resteront ouverts tous les jours, les dimanches exceptés, pendant l'espace de 30 jours.

Par ordre de la direction.

14 avril—30 L. E. GENERESE

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, le 22 avril 1835.

CEUX des souscripteurs au fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, dont les propriétés données en garantie se trouvent grevées d'hypothèques, sont prévenus d'avoir à faire radier les dites hypothèques dans 90 jours de cette date, conformément à l'obligation prise par eux dans les actes hypothécaires. Par ordre de la direction.

23 avril—15 J. BERTRAND, caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NELL. ORLEANS A CARROLLTON.

AVIS—Les livres de souscription de cette compagnie seront ouverts lundi le 13 avril courant, au bureau de la Compagnie d'Assurances d'Atlantic, rue Canal, à 10 heures du matin pour recevoir des souscriptions pour la balance du montant du fond capital. Cinq piastres par action seront exigées en souscrivant.

Les livres resteront ouverts sous la surintendance des directeurs de la Compagnie comme commissaires.

D. F. BURTIE,
L. MILLAUDON,
J. KOHN,
H. G. SCHMIDT,
JN. NICHOLSON,
H. L. CAMMACK,
R. M. CARTER.
} Directeurs.

Par ordre de la direction.

L. M. GENERES,

13 avril—30 Secrétaire.

COMPAGNIE DE BANQUE ET DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Avis des commissaires.

AVIS est publiquement donné par la présente que les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts sous la surintendance des commissaires soussignés dans cette ville à l'encognure des rues de Canal et Royale, lundi, 11 mai 1835, et que conformément à la charte, ils resteront ouverts tous les jours, excepté les dimanches, pendant trente jours, entre dix heures du matin et deux de l'après-midi,

James U. Caldwell,
Thomas Banks,
Joshua Baldwin,
F. C. Cash,
George M. Lee,
R. F. Canfield,
J. Berry,
J. R. Sterrett,
Wm. Debuys,
} Commissaires.

9 avril—30

Compagnie d'Assurance de la Manufacture de l'Huile de Graine de Coton de la Louisiane.

AVIS DES COMMISSAIRES.

Le public est prévenu que les livres de souscription au fond capital de la susdite compagnie seront ouverts sous la surveillance des commissaires soussignés en cette ville, au bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Atlantique, rue du Canal, le jeudi 28 courant, et qu'en vertu de la charte ils resteront ouverts tous les jours pendant 15 jours, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures P. M., les Dimanches exceptés.

THOMAS TOBY,
THOMAS BARRET,
W E. THOMPSON,
F. H. CALDWELL,
W DEBUYS,
B. G TENNEY,
S. A. PLUMMER.
} Commissaires

6 mai—20

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE ORLEANS A NASHVILLE—Les livres de souscriptions au capital de cette compagnie, seront ouverts lundi, 25 de mai prochain, au bureau situé à l'encognure des rues Royale et Bienville, et continueront d'être ouverts pendant dix jours. La charte requiert le paiement d'une piastre par chaque action, au moment de la souscription.

W W Hoffman,
Clark Woodroff,
Samuel J Peters,
Joshua Baldwin,
Laurent Milladon,
W A Gasquet,
James H Caldwell,
Mathew Morgan,
H C Commack,
Denis Prieur,
} Commissaires.

23 mars—1ts

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.

MADAME VEUVE CASTHY de Philadelphia, propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre antiscorbutique restaurante et de l'élixir anti-antiscorbutique du dit docteur Castillon, ancien chirurgien major consultant du roi, à St. Domingue, et nous constituons ses agens pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.

Ces spécifiques qui ont joui dans toutes les parties de l'île de St. Domingue, sont propres à guérir le scorbut et toutes les maladies qui ont pour cause le virus scorbutique, la diarrhée, dysenterie, ténesme, la lienterie, fièvre intermittente, continue, obstructions du foie et de la rate—diarrhée invétérée dysenterie et ténesme, produite par suite de rougeoles et petites vérioles malignes—et les mêmes maladies qui viennent à la suite de couches ou pendant la grossesse.

La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurante—elle détruit la putridité des humeurs de l'estomac et des intestins, rétablit les digestions et toutes les sécrétions et dépurant le sang de tous les levains scorbutiques.

La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie—ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie—on y peut prendre connaissances d'un recueil d'observation pratiquées sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées—les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède; c'est celui de pouvoir le traiter et de se guérir aux-même en suivant exclusivement la méthode indiquée qui accompagne le spécifique. PINGUET & Co.

Encognure des rues Royale et Ste. Anne.

12 mai—2p

$20 DE RECOMPENSE.

Egaré ou volé sur le chemin public près du moulin à scie de Bytaza, le 23 avril un cheval alezan foncé, d'environ 14 palmes de haut, un pied de l'arrière blanc, sa crinière pendante du côté gauche; ainsi qu'un cheval gris clair d'environ 16 palmes de haut, avec une blessure sur chaque côté du dos occasionnée par une sellette de charrette, ainsi qu'une cicatrice sur un des pieds de l'avant un peu au dessus du sabot—Les deux chevaux âgés d'environ 8 ans et ferrés aux quatre pieds.

$20 seront payées pour les deux chevaux ou $10 pour un à celui qui les ramènera à S G LONGLEY.

Rue de la Nouvelle Levée près le moulin à scie de Bayou.

12 mai—3, 12, 18

Reçu par les derniers arrivages et à vendre chez le soussigné, un grand assortiment de drogues, médicamens, produits chimiques, plantes médicinales, etc. parmi lesquels se trouvent de l'acide sulfurique, du sang animal, du bois de Brésil râpé, de l'huile empyreumatique pour les cheveux, des articles de peinture et de parfumerie, et différentes huiles essentielles.

A. A. PEYCHAUD, rue Royale, 193.

12 mai

COUVERTURES de laine françaises—22 balles de la manufacture de Griolet père et fils, de Beaumières, en débarquement du navire Jeune France et à vendre par P O SORBE.

13 mai— no 118 rue Royale.

Succession de Jonathan Bell.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour.

8 mai W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de Laure Mercier.

VENTE par le Régistre des Testamens—Lundi 18 mai 1835, j'exposerai en vente à midi, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 23 avril 1835, les esclaves et la propriété foncière suivantes, appartenant à la succession de feue Laure Mercier, savoir:

Esclaves—1. John, nègre âgé d'environ vingt ans,
2. Cecilia, négresse âgée d'environ vingt quatre ans,
3. Letty, négresse âgée d'environ quatorze ans.

Propriété Foncière—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans le fond de la ville, faisant face à la rue Villeré, entre les rues du Maine et St. Philippe, et désigné par le no 7 sur un plan tiré par B Buisson, voyer, le 14 février 1832; le dit lot mesure trente quatre pieds six pouces de face sur la rue Villeré, cent vingt pieds de profondeur et trente quatre pieds dix pouces de largeur dans le fond.

Conditions de la vente—6 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, rég. des tes:

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cénas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 av. 2 30p

Succession de Peter Rick.

VENTE par le régistre des testamens—Vendredi 29 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse au coin des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves suivans appartenant à la succession de feu Peter Rick, savoir:

SIMON, nègre âgé d'environ 20 ans,
VICEY, négresse âgée——domestique de maison avec ses deux enfans savoir: 1o. Charles, petit mulâtre âgé——, le quel enfant doit être affranchi par une clausse expresse dans le testament du défunt Peter Rick, aussitôt qu'il aura atteint l'âge de 25 ans. 2o. un autre enfant.

Conditions de la vente: un tiers comptant et la balance à 6 et 9 mois de crédit, pour des Billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant S. Legardeur, esqr notaire public, aux frais des acquereurs.

27 avril—2p,30j

Succession de Job Bacon, junior.

VENTE par le régister des testamens—Le samedi 6 juin 1835, j'exposerai en vente à midi, à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncère ci dessous décrite, appartenant à la succession de Job Bacon, décédé,

La moitié indivise d'un certain lot ou portion de terre situé dans le faubourg Ste Marie, formant l'encognure des rues Delord et Pearl, mesurant 63 pieds 5 pouces 2 lignes plus ou moins de face à la rue Delord, sur une profondeur de 152 pieds 6 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise de la propriété autrefois appartenant à Samuel Hart, décédé et 143 pieds plus ou moins de profondeur et de face à la rue Pearl, les lignes se rapprochant dans le fond et fesant une mesure de 10 pieds 6 pouces, plus ou moins, comme sur le plan dressé par C.F. Zimpel, député voyer général le 9 décembre 1834.

Conditions de la vente—6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, rég des test.

L'acte de vente sera passé pardevant H B. Cénas, not pub. aux frais des acquéreurs. 4 mais

Succession de François Loiseau.

VENTE par le régister des testamens—Mardi 26 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encognure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville, et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 13 avril 1835, les esclaves ci après nommés, appartenant à la succession de feu François Loiseau.

Lucinda, négresse d'environ 47 ans, folle; Henry, nègre âgé de 50 ans. Conditions, comptant.

W F C DUPLESSIS, rég des test.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. Feraud not pub, aux frais des acquéreurs. 23 avril

Succession de feu Diego Garcia.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testamens—Samedi 16 mai 1835 à midi; j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encognure des rues St. Louis et de Chartres, d'un ordre de la cour dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Diego Garcia: l'esclave et la propriété ci-après décrites, savoir:

Esclave—CAROLINE, négresse, âgée de 35 ans, marranneuse, adonnée à la boisson.

Biens-fonds—1. Un terrain situé en cette ville, au faubourg Marigny, rue Annette, à l'encognure de la rue Urquhart, ayant 60 pieds de face à la rue Annette sur 120 pieds de profondeur.

2. Un demi terrain situé au même faubourg, ayant 30 pieds de face à la rue Urquhart, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: L'esclave, la moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, et les biens-fonds à 6, 12, et 18 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour. W F C DUPLESSIS, rég des testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. Feraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 14 avril—2ps

Succession de feu Victor Soubiran.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 18 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encognure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, l'esclave ci après décrite, appartenant à la succession de feu Victor Soubiran.

Esclave—JACK, nègre flappeur, âgé de 25 ans environ.

Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, rég. des teste.

L'acte de vente sera passé pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 avril

Succession de feu Antoine Thomas Porée, Jr.

VENTE par le Régistre des Testamens—Vendredi, 22 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encognure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, l'esclave ci-après nommé appartenant à la succession de feu Antoine Thomas Porée, junior:

FERDINAND, nègre âgé d'environ 25 ans.

Conditions de la vente, un an de crédit en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

L'acte de vente sera passé pardevant L, T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. 20 avril

COUR DES PREUVES—Paroisse St. Jacques—*Succession de feu Patrick Uriell*—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves de la paroisse Saint Jacques, en date de ce jour, j'exposerai en vente publique et à l'encan, sur les lieux, le lundi 25 jour du mois de mai prochain à dix heures du matin,

Une HABITATION située dans cette paroisse St. Jacques, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à 20 lieues environ de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant sept arpens de face au fleuve, sur toute la profondeur qui peut y appartenir; ensemble avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui peuvent y appartenir.

Aussi tous les effets mobiliers appartenant à la dite succession, et huit jours après, savoir: le premier jour du mois de juin prochain, à la Bourse de Hewlett, dans la ville de la Nouvelle Orléans, par Jean Baptiste Blache, encanteur, vingt neuf esclaves attachés à la dite habitation.

Conditions: L'habitation sera vendue payable à un, deux et trois ans, à dater du jour de la vente:

Et les effets mobiliers et les esclaves seront vendus payables à un an du jour de la vente.

Les acquéreurs fourniront des billets endossés à satisfaction, payables au bureau de Peyroux, Rivarde & Coq à la Nouvelle Orléans, et hypothèque spéciale avec privilège sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente des esclaves seront passés pardevant Théodore Séghers, notaire public dans la ville de la Nouvelle Orléans, aux frais des acquéreurs, et l'acte de vente de l'habitation sera passé pardevant le juge de la paroisse St. Jacques.

Paroisse St. Jacques le 23 avril 1835.

28 av—24 L. M. TANEY, juge.

AVIS

BOUNY ayant été nommé encanteur pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans; prévient ses amis et le public, qu'il se chargera de toutes les ventes de marchandises, propriétés foncières et esclaves que l'on voudra bien confier à ses soins et se transportera à cet effet, en tout lieu qui sera désigné.

Pour plus amples information, s'adresser à lui rue Royale no. 119.

P. S.—Il profite de cette circonstance; pour renouveller ses offres de services, aux personnes qui pourraient avoir besoin de son ministère pour toutes les transactions de courtage; qu'il continuera comme par le passé.

21 avil —15,3ps

VERRES—240 ballots assortis, et choisis pour le marché du Mexique, consistant principalement en pots à ancas, en verrines, verres à boire grands et petits, chandeliers plaqués &c. 30 ballots consistant aussi en caraffes, verre taillé verres do. &c; sujets au remboursement des droits.

Fayence—150 ballots assortis choisis expressement pour le marché du Mexique, à vendre par JAMES M. CROSBY.

9 avril—1 rue de Chartres no. 40.

VINS:

UN entrepôt de vins rouges de Bordeaux est établi chez M. F. Soignouret, rue Royale, no. 144.

Ces vins sont garantis francs et exempts de tout coupage.

Les consommateurs qui feront leur provision à son chais sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins gérentis MEDOC. 29 fev—3m

Succession de Stephen K. Barth.

DANS LA COUR DES PREUVES—Pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Nouvelle Orléans Lundi 4 mai 1835.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Sur motion de L. Pierce & Reynolds, avocats pour la succession, et sur enrégistrement des délibérations des créanciers tenue pardevant H. B. Cénas, esqr. notaire public, le 30 avril dernier. Il est ordonné que les dits créanciers et tous ceux qui y sont intéressés de faire voir leurs causes dans dix jours, de la publication de ce présent avis pourquoi les dites délibérations ne seraient pas homologuées et confirmées.

Pour copie conforme,

6 mai—4,d10j W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de feu Dr. Joseph Adolphe Tricou.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 8 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, encognure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci après décrite, appartenant à la succession de feu Dr. Joseph Adolphe Tricou.

Un lot de terre mesurant trente neuf pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon par la suivante profondeur irrégulière, savoir: cent vingt pieds de profondeur sur le côté ouest de la rue St. Pierre et soixante dix pieds sur le côté plus près de la rue d'Orléans, et trente trois pieds quatre pouces dans la ligne du fond, le tout mesure française, ensemble une maison en briques, à étages, cuisines, chambres de domestiques et toutes autres bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions de la vente: 12, 18, 24 et 30 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, rég des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant A. Mazureau, not pub. aux frais de l'acquéreur. 4 mai

Succession de feue Marie Jeanne Olivier, f. d. c. l.

VENDREDI, 5 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encognure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 1er mai 1835, la propriété foncière, ci après décrite, appartenant à la succession de feue Marie Jeanne Olivier, f. de c. l.

Un terrain situé au faubourg Saulet, rue des Magasins, à l'encognure de la rue St. Barthelemi, ayant 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 124 pieds de profondeur et face à la rue St. Barthélemi, sur lequel se trouve une maison à étages, ayant 4 appartemens en haut et quatre en bas, couverte en bardeaux, briquetée entre poteaux et doublée en voliches. Conditions de la vente—comptant,

W F C DUPLESSIS, rég. des tes

L'acte de vente sera passé pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2 mai

Succession de James Wilkinson.

VENTE par le régister des testaments—Mardi 19 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente au Cafe de la Nouvelle Bourse, au coin des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves suivans et la propriété foncière appartenant à la succession de feu James Wilkinson.

ESCLAVES.

Trois ESCLAVES de valeur, la mère et ses deux enfans, savoir: Amilda la mere est âgée de 29 ans, est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et est une domestique de confiance

LAUD, petite négresse âgée de 11 ans, très intelligente et d'une bonne santé et William, petit nègre, âgé de 8 ans, intelligent et actif.

PROPRIETE FONCIERE.

Deux lots de terre situés dans le faubourg Lacourse sur la rue Estelle, entre les rues Constance et des Magasins, connus sous le no. 6, dans le carté no. 52, mesurant ensemble 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face sur la rue Estelle, sur une profondeur de 159 pieds 9 pouces entre les lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses qui se trouvent dessus, la dite propriété est très avantageusement située étant que de quelques porte de la rue des Magasin et faisant face à une rue qui conduit directement à la Presse à Coton d'Orléans, la maison est très commode ainsi que la cuisine.

Conditions de la vente: les esclaves au tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et la propriété foncière un tiers payable dans tout le mois d'août prochain, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, pour billets endossés à satisfaction et porta l'hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, rég. des test

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux Esqr., notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 avril.

Succession de Pierre Lomas.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

8 mai W F C DUPLESSIS, rég. des tests

Succession de Pierre Louis Jahustou.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

8 mai W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de Thomas Compton.

VENTE par le régister des testamens—Samedi 30 mai 1835 j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse de l'Arcade, située dans la rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 23 avril 1835, l'esclave et la propriété foncière suivante, savoir:

CLARISSE, négresse, âgée de 40 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse.

PROPRIETE FONCIERE.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus situé dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Suzette et Benjamin dans le faubourg Delord de cette ville, mesurant 37 pieds 10 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 124 pieds étant le même lot acheté par le défunt de John Bundett par un acte passé pardevant G R Stringer, esqr. notaire public, le 28 juillet 1820.

Conditions de la vente: L'esclave Clarisse, un quart comptant et la balance à un crédit de 6 mois, et la propriété foncière à un crédit de 6 et 12 mois le tout pour des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, reg. des tests.

N B. Les actes de vente seront passés pardevant H B Cenas, esqr. notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 avril—2ps,30j

Succession de feu Martin Zardai.

VENTE par le Régister des Testamens—Mercredi, 20 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encognure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci après décrite, appartenant à la succession de feu Martin Zardai savoir:

Propriété foncière.—1. un terrain ayant c